



Le Président

METROPOLE DU GRAND PARIS
15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

08 AVR. 2019

Monsieur Patrick OLLIER
Président
Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS VILLE

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS
COUBRON
GAGNY
GOURNAY-SUR-MARNE
LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
LIVRY-GARGAN
MONTFERMEIL
NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE
NOISY-LE-GRAND
ROSNY-SOUS-BOIS
VAUJOURS
VILLEMOMBLE

Noisy-le-Grand, le 29 mars 2019

Objet : Contribution au SCOT de Grand Paris Grand Est

Monsieur le Président,

cher Patrick

J'ai le plaisir de vous adresser la contribution au SCOT métropolitain de Grand Paris Grand Est. Ce document, issu des premiers séminaires d'élus sur notre stratégie territoriale a pour vocation de partager avec vous la vision du développement de notre territoire, afin de construire ensemble un projet métropolitain bénéfique pour tous. Ce travail en commun doit nous permettre de réaliser pleinement et concrètement les objectifs de la réforme territoriale du Grand Paris ; « d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité ».

Dossier suivi par :
Direction Générale
administration@grandparisgrandest.fr
Tél : 01 41 70 39 16

Le SCOT métropolitain nous oblige collectivement. Au-delà d'une responsabilité juridique, c'est une responsabilité morale de construire le cadre de vie de qualité et durable qui a pu faire défaut aux populations de la banlieue parisienne.

Sachant le sérieux et l'engagement avec lesquels vous prendrez en compte notre contribution, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Le Président

Amitié
[Signature]

Michel TEULET

Bien que les polarités économiques du territoire (Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Grand) bénéficient aujourd'hui de dessertes qui seront encore améliorées par le Grand Paris Express, le territoire de Grand Paris Grand Est est recensé parmi ceux où la mobilité est la plus faible. En effet, **si le temps moyen de transport est de 38 mn à Paris, 40 mn à Paris Ouest la défense, il est aujourd'hui de 58 mn à Grand Paris Grand Est.** L'amélioration de la desserte de transports en commun est le facteur principal du développement des territoires, pour attirer entreprises et employés dans les parcs tertiaires d'une part, pour faciliter l'accès de la population aux pôles d'attractivité et aux emplois d'autre part.

Grand Paris Grand Est se situe en effet à un carrefour stratégique de plusieurs pôles d'envergure que sont Roissy, Marne-la-Vallée et Paris, auxquels le réseau de transport en commun devrait augmenter l'accessibilité. La réalisation de l'ensemble du réseau du Grand Paris Express, tel que défini par le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 est à ce titre indispensable.

L'arrêt du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs, les retards dans la réalisation du maillage du Grand Paris Express, (terminus provisoire de la ligne 16 à Clichy/Montfermeil) et les difficultés d'avancement des projets de TCSP sur les ex-nationales (RD 3, RD 34) pèsent sur l'attractivité du territoire et la programmation des opérations favorisant son développement. A titre d'exemple, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, la non réalisation effective de ces infrastructures de transports remet en cause les objectifs de mixité sociale, de diversification de la production de logements neufs, d'attraction de nouvelles activités économiques, de création d'emplois et d'offre de formation pour les habitants. L'objectif de la mise en service de la partie Nord de la ligne 16 initialement fixé en 2024, déjà reporté à 2030 pour la partie Sud, doit absolument être tenu. Le prolongement effectif des lignes ainsi que le respect du calendrier seront les objectifs prioritaires des trois associations créées récemment par l'EPT en faveur du prolongement de la ligne 11, de la ligne 16 et du Tzen3.

> Les conséquences pour le développement du territoire métropolitain, en termes de programmation d'opérations d'aménagement et de construction, du retard de réalisation des lignes du Grand Paris Express et du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs doivent être davantage prises en compte au sein du SCOT Métropolitain.
> Les finalités transversales des projets de transports en commun, pour la qualité de vie, l'attractivité économique et le développement durable de la Métropole doivent être prises en compte dans leur ensemble. La réalisation des projets de transports en commun sont nécessaires à l'ensemble de ces objectifs.

- Rééquilibrage fonctionnel habitat-emploi et rééquilibrage territorial du développement économique

La spécialisation fonctionnelle exacerbée des territoires de la Métropole, économique ou résidentielle, a généré historiquement de grandes disparités de ressources entre les territoires. Le rééquilibrage territorial habitat / développement économique et emploi à l'échelle de la Métropole est nécessaire pour corriger ces inégalités.

Le territoire de Grand Paris Grand Est enregistre aujourd'hui une dynamique de création de l'emploi privé 2,5 fois supérieure à celle observable dans l'ensemble de la Métropole entre 2009 et 2014. C'est le sens d'un document tel que le SCOT de soutenir ces dynamiques de développement pour les accélérer, dans un objectif de rééquilibrage territorial et de réduction des inégalités entre les territoires qui composent la Métropole.

Au niveau local, le rééquilibrage entre les fonctions habitat et développement économique/ emploi sur un même territoire permettra de réduire les longues distances parcourues par les habitants dans leurs déplacements domicile travail et de contribuer au niveau métropolitain au rééquilibrage entre les territoires. La construction de programmes immobiliers mixtes et intelligents permettra, dans l'exercice de la compétence aménagement, d'installer cette réelle mixité fonctionnelle et opérante sur le territoire.

> Le SCOT, afin de « réduire les inégalités des territoires qui [...] composent » la Métropole du Grand Paris doit pouvoir prévoir une politique de rééquilibrage entre les territoires concernant les fonctions habitat, logement, développement économique et emploi et les ressources qui y sont liées.

La concentration de l'activité économique dans des zones dédiées ne peut plus être le seul modèle de référence. Ainsi, la mise en valeur et l'accompagnement des polarités tertiaires et économiques que représentent Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois, doivent contribuer au rayonnement de Grand Paris Grand Est mais aussi bénéficier aux autres communes du Territoire aux caractéristiques davantage tournées vers des logiques résidentielles ou de services. Les nouvelles gares du Grand Paris Express, associées à une réorganisation du réseau de bus, faciliteront la circulation des salariés dans la métropole et au sein des territoires. Elles désenclaveront et intégreront à la métropole des secteurs importants comme celui de Clichy-Montfermeil et Neuilly-sur-Marne et constitueront un « électrochoc économique » pour ce secteur facilitant la croissance interne et l'attrait de nouvelles forces économiques extérieures.

De plus, le retour à une activité productive moderne relevant des secteurs de la haute technologie, sans nuisance pour son environnement proche, dans le diffus ou en zone dense à côté d'une économie présente, dans la mesure où il s'accompagne d'innovations technologiques conduira à son acceptation et son intégration en zone résidentielle, au sein desquelles des zones commerciales ou industrielles sont parfois incluses : zone commerciale de Livry-Gargan (Cora) ou zone industrielles des Pavillons-sous-Bois, ainsi que le long de la RN34 à Neuilly-Plaisance, secteur de la rue Laennec et de l'allée du Plateau à Villemomble, etc. Les évolutions des modes de travail que sont le télétravail et le co-working, permettront de développer des activités dans et en harmonie avec les secteurs résidentiels. C'est le sens notamment du projet de pôle de développement entrepreneurial développé par Grand Paris Grand Est à Montfermeil qui traduit une volonté d'expérimentation, de mise en œuvre de nouveaux modes de travail collaboratif et d'incubation des projets, en faveur de la création d'entreprises. Ce type d'équipement pourra dans l'avenir mailler le territoire. L'hôtel d'entreprise à Villemomble, la pépinière « Espace 22 » à Rosny-sous-Bois, les hôtels d'activité à Clichy-sous-Bois et Montfermeil constituent un premier maillage d'équipements économiques à destination des porteurs de projets.

Aujourd'hui, Grand Paris Grand Est est le territoire doté du plus faible pourcentage de couverture en Très Haut Débit au sein de la Métropole. Son déploiement sur l'ensemble du territoire est également une condition nécessaire au déploiement d'une nouvelle économie intégrée aux secteurs résidentiels, afin de développer une activité économique à toutes les échelles. La grande disparité des niveaux de déploiements des réseaux de communications électroniques, et l'accès très inégal à l'internet fixe à très haut débit entre les territoires doivent être rapidement comblés par une action volontariste de la Métropole.

Les besoins croissants d'échanges de contenus et de données nécessaires à la compétitivité économique et à l'innovation des entreprises nécessitent en effet le renforcement du maillage d'infrastructures numériques. L'attractivité du territoire de Grand Paris Grand Est doit être augmentée par le déploiement du Très Haut Débit (THD) dans l'objectif d'atteindre rapidement une couverture intégrale du territoire, y compris dans le diffus, en priorisant sur certaines zones telles que les pôles d'intérêts métropolitains. Cette intensification de la connectivité numérique permettra, au niveau local de mettre en place une offre de services numériques performante essentielle à l'activité intense, mobile et mieux articulée avec les temps de loisirs des employés des entreprises qui pourraient s'y installer (wifi public et sans rupture, partage collaboratif des moyens de mobilités, renforcement de l'intermodalité, développement de lieux outillés par le numérique, etc.). Une couverture intégrale permettra de diffuser l'économie et l'activité à toutes les échelles du territoire, augmentant ainsi sa mixité fonctionnelle. Le SCOT et le PLUI devront permettre cette mixité et cette intensification des connectivités et des circulations avec le moins d'impact possible sur l'environnement.

> Le rôle du SCOT est également d'initier une politique d'investissement de rattrapage des territoires en matière de déploiement du THD au sein du schéma métropolitain d'aménagement du numérique

- Soutien au développement d'une économie innovante, diverse et durable

La diversité des tissus économiques et des activités est un facteur majeur de résilience d'un territoire et de développement de l'emploi local. Le développement d'une nouvelle économie verte y contribue également.

- Grand Paris Grand Est souhaite développer une économie locale et équitable, redistributive et diffusée dans l'ensemble du territoire, y compris au sein des zones aujourd'hui résidentielles, une économie résidentielle et de services, intégrant **l'artisanat local**, mais aussi **l'économie culturelle**, en s'appuyant sur des équipements phares à rayonnement métropolitain tels que les ateliers Médicis.
- Le soutien aux projets innovants relevant du champ de **l'économie sociale et solidaire** est un objectif de Grand Paris Grand Est. Des initiatives remarquables se développent sur le territoire, telles que la mise en place d'une recyclerie sociale associée à la déchèterie de Neuilly-sur-Marne. La partie Nord du Territoire, notamment Clichy-sous-Bois et Montfermeil, est particulièrement dynamique grâce à son tissu d'acteurs associatifs de l'ESS proposant de nombreux chantiers et autres actions d'insertion par l'activité économique, des recycleries éphémères, des régies de quartier, des circuits courts solidaires et équitables de vente directe de produits alimentaires du producteur au consommateur. Grand Paris Grand Est souhaite engager une politique volontariste sur ce sujet dont la première étape sera le lancement d'un projet de création de pôle territorial d'innovation sociale d'une grappe d'entreprises ESS à partir de 2019.
- Le soutien au développement de filières économiques spécialisées et innovantes en faveur de **la ville intelligente et durable** est un autre axe de développement. La présence d'activités éco-industrielles (une usine de production d'eau potable à Neuilly-sur-Marne, une station d'épuration à Noisy-le-Grand, centrales de géothermie à Rosny-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne, activités de Placoplâtre à Vaujours, déchèterie professionnelle et centre de recyclage à Neuilly-Plaisance), inscrit Grand Paris Grand Est comme l'un des pôles importants de **l'économie verte**. Grand Paris Grand Est construit actuellement un partenariat structurant avec la Cité Descartes et souhaite devenir un acteur majeur du cluster de la ville

durable dans la continuité des orientations portées par le CDT Paris Est entre Marne et Bois.

- Grand Paris Grand Est souhaite, avec l'économie du numérique, créer une dynamique de développement au sein d'un écosystème favorable à de nouvelles activités innovantes.

Le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire est indispensable pour les technologies de pointe liées au secteur digital.

Pour assurer ce développement, Grand Paris Grand Est s'appuie également sur

- ses nombreuses zones d'activités économiques (Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Montfermeil, etc.), dont certaines en zone franche urbaine (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne). Elles sont des facteurs de dynamisme économique à vocation intercommunale qu'il conviendrait d'embellir et de rendre plus attractive par une politique massive de requalification et de restructuration.
- Grand Paris Grand Est s'inscrit également dans l'objectif de renouvellement du parc de bureaux par restructuration

> Il semble important que la Métropole, dans l'exercice de sa compétence de développement économique d'intérêt métropolitain, et dans ses orientations inscrites au sein du SCOT, prenne en compte les initiatives déjà menées par les Territoires dans ces domaines.

> Une vision d'ensemble des besoins et de la programmation en espace de bureau permettrait de rationaliser les programmes de constructions de bureaux

2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES HABITANTS, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS AFIN D'ASSURER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET IMPULSER LES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉS

La qualité de vie des habitants est le facteur principal d'attractivité d'une métropole. Cette qualité de vie dépend :

- De l'accès à des transports pour une mobilité facilitée
- De logements accessibles et adaptés, de l'éradication de l'habitat indigne, notamment par la gestion des copropriétés
- De tissus urbains de qualité : cohérence des quartiers, en particulier pavillonnaires
- De l'accès en proximité à des aménités, un droit à la centralité : proximité de commerces dynamiques, accès à la nature, à des équipements.

• L'accessibilité et la mobilité, facteur déterminant dans le choix du lieu d'habitation

Le temps passé dans les transports est un élément décisif qui pèse sur l'attractivité du cadre de vie du Grand Paris dans son ensemble. L'espace métropolitain, comme le territoire de Grand Paris Grand Est, présentent des disparités et des inégalités importantes d'accessibilité, notamment pour les déplacements domicile-travail, que le Grand Paris Express corrigera en partie.

Ainsi, si Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Gagny et Le Raincy-Villemomble bénéficient de dessertes, globalement le territoire est recensé dans le diagnostic du SCOT parmi les territoires où la mobilité est la plus faible. L'arrivée de la ligne 16 à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, comme le prolongement de la ligne 11 au-delà de Rosny-sous-Bois, sont indispensables

pour désenclaver l'est et le centre du territoire (Neuilly-sur-Marne) et offrir à des quartiers en politique de la ville engagés dans une transformation profonde du cadre de vie, la possibilité de faire pleinement partie du territoire métropolitain.

Grâce au réseau du Grand Paris Express, 95% des habitants de la Métropole se trouveront à une distance de 2km d'une station de métro ou de RER, soit 10mn en vélo. Cette promesse d'amélioration inédite de la qualité de vie est aujourd'hui remise en cause sur notre territoire par l'arrêt du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs, les retards dans la réalisation du maillage du Grand Paris Express (terminus provisoire de la ligne 16 à Clichy/Montfermeil et report du tronçon sud jusqu'à Noisy-Champs) et les difficultés d'avancement des projets de TCSP sur les ex-nationales (RD 3, RD 34).

Le SCOT métropolitain doit prendre en compte l'évolution du calendrier et la réalisation effective de ces lignes de transports dans l'élaboration de son projet urbain à l'échelle de la Métropole.

L'amélioration de la mobilité des habitants de la Métropole dépend également, au-delà des transports structurants indispensables, de l'amélioration de la desserte de proximité et du maillage des quartiers :

- La couverture du territoire de Grand Paris Grand Est doit être renforcée par un réseau de bus performant. A titre d'exemple, la structuration actuelle des réseaux bus ne propose pour le moment aucune liaison directe et/ou coordonnée empruntant d'un bout à l'autre l'ex RN 370, axe structurant à l'échelle du territoire. L'EPT Grand Paris Grand Est souhaite mener un travail de recensement des zones blanches du territoire, afin d'inclure un renforcement de la couverture du réseau de bus dans les futurs programmes pluriannuels d'investissement des opérateurs et autorités organisatrices de transports.
- Les plans locaux de déplacement à l'échelle des Territoires permettront de prévoir des schémas de rabattement, nécessaires pour accompagner l'arrivée des stations du Grand Paris Express, incluant un volet dédié au stationnement, une réflexion sur l'intermodalité des transports en commun, en direction des véhicules mais aussi des modes de transports alternatifs et propres.

L'articulation entre les transports et l'évolution de l'environnement urbain et de l'espace public doit être prise en compte comme l'évoque le SCOT métropolitain avec la réhabilitation de routes en boulevard.

- Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, l'ex- RN 34, route départementale radiale du réseau structurant francilien, et l'ex- RN 370 axée nord / sud, jouent un rôle important dans le trafic de transit et dans la connexion viaire du territoire. Ces voies ont vocation à être aménagées de manière à devenir des avenues, des boulevards urbains, mieux adaptés aux pratiques actuelles de la ville (déplacements en modes doux, cohabitation des modes de transports) pour accueillir un transport en commun en site propre (TCSP).
- La réhabilitation en boulevard urbain de ces voies, nécessaire pour apaiser les usages et améliorer significativement la qualité de vie ne peut être rendu possible que par un traitement global du flux de marchandises et de poids lourds, causes de la saturation de ces voies (28 000 véhicules par jour pour la RN34, 40 000 véhicules par jour pour la RN3, deux voies de 24 m de large)

- L'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express est un enjeu primordial sur le territoire de Grand Paris Grand Est comme à l'échelle de la Métropole. Grand Paris Grand Est souhaite travailler de concert avec les communes et la Société du Grand Paris afin que les aménagements prévus, tels que les pôles multimodaux et des solutions de stationnement intelligentes soient réalisés. Les impacts sur le commerce devront également être étudiés et anticipés. L'accessibilité des quartiers de gare doit être améliorée par la réhabilitation des voies principales d'accès et l'optimisation de l'intermodalité.

- En ce qui concerne l'insertion des infrastructures routières et la limitation des nuisances et coupures urbaines qu'elles génèrent, le territoire de Grand Paris Grand Est est concerné par la présence de l'A4 et de l'A86.

o En particulier, la transformation de l'A4 en boulevard urbain, ne doit pas entraîner des reports de trafic sur les voiries communales qui pâtissent actuellement du manque de franchissements de la Marne et de la saturation des liens routiers existants (pont de Nogent, route de Neuilly), en accueillant un trafic de transit pour lesquelles elles ne sont pas dimensionnées.

- Un territoire accueillant et attractif

Les métropoles françaises dans leur ensemble enregistrent des déficits migratoires de plus en plus importants, signe que le mode de vie qu'elles proposent ne satisfait plus les besoins des habitants. Le territoire de la Métropole du Grand Paris en particulier présente le solde migratoire le plus déficitaire selon le diagnostic du SCOT réalisé par l'APUR. Les départs au moment de la constitution de la famille et au moment de la retraite expliquent en grande partie ce déficit.

Avec un taux de croissance de 0,9% par an, Grand Paris Grand Est enregistre le 2^e taux de croissance de la population le plus élevé des territoires de la Métropole. Il bénéficie à ce sujet d'une des situations les plus favorables et est un des seuls territoires dont le déficit migratoire ne s'est pas aggravé par rapport à la période 1999-2010. En particulier, le territoire de Grand Paris Grand Est est un territoire accueillant pour les familles. 42% des ménages sont des familles avec enfant, ce qui est supérieur de 10 points à la moyenne de la Métropole. Le territoire de Grand Paris Grand Est souhaite contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité de la Métropole en partageant les atouts de son territoire :

- Grand Paris Grand Est compte un grand nombre d'espaces verts de qualité : de grandes étendues boisées, des parcs et zones naturelles en bord de canaux et de fleuve. Le port de plaisance de Neuilly-sur-Marne, les promenades aménagées le long de la Marne, le canal de Chelles, le parc de la Haute-Ile, parc du Croissant Vert (33 hectares), la forêt de Bondy, le Bois Saint-Martin, le parc de la Poudrerie, le parc des Coteaux d'Avron, le parc Arboretum à Montfermeil, contribuent à la qualité de vie des habitants. Le projet d'une coulée verte sur les terrains de l'A103, qui reliera le Parc des Coteaux d'Avron à celui des 33 hectares et jusqu'au Bois Saint Martin permettrait de renforcer le réseau de la trame verte.

- La Marne est la voie d'eau la plus accessible et le plus amène avec ses bases nautiques, ses ports de plaisance et ses berges publiques.

La présence de la Marne et du canal de l'Ourcq sur le territoire offrent des oasis de fraîcheur et de respiration, des opportunités d'accès à l'eau qui seront renforcées, avec notamment l'objectif de la baignade en Marne en 2022.

- Des chemins de randonnée permettent la découverte de points d'intérêt valorisant le patrimoine, notamment à Livry-Gargan : parc Lefèvre, château de la Forêt, lac de Sévigné, parc Vincent Auriol, parc Bellevue, Eglise Notre-Dame de Livry, cèdre du Liban. Le parc de la Poudrerie a également vocation à valoriser le patrimoine bâti et paysager, à travers des projets de loisirs et de culture.
- La topographie du territoire offre des continuités écologiques uniques dans le cœur de la Métropole. La géographie est à la fois marquée par des coteaux, où s'est installée la commune du Raincy ou Noisy-le-Grand, et des vallées, notamment la Vallée de la Marne au sud. Ce territoire offre donc des belvédères exceptionnels et des vues lointaines très importantes sur le grand paysage métropolitain. Des chemins de randonnées, comme à Livry-Gargan ou Coubron, permettent aux usagers de découvrir ce patrimoine naturel d'une grande qualité.
- Le territoire de Grand Paris Grand Est compte également des quartiers historiques anciens et des quartiers pavillonnaires aux qualités architecturales et à l'identité affirmée.
- Un bon réseau d'équipements culturels, en particulier de théâtres, mais aussi médiathèques, conservatoire, et d'autres espaces culturels vecteurs de création artistique sont implantés sur le territoire. Les Ateliers Médicis sont un équipement majeur pour le rayonnement métropolitain implanté à Grand Paris Grand Est. Des équipements sportifs originaux sont également présents, tels que la patinoire, la base nautique et l'anneau de vitesse à Neuilly-sur-Marne.
- Des établissements de santé et d'établissements d'enseignement sont également implantés sur le territoire, avec en particulier le collège et le lycée international de Noisy-le-Grand, la proximité avec l'université Paris Descartes, la présence de l'ESPE (Ecole spécialisée du professorat et de l'enseignement) à Livry-Gargan, de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers) à Neuilly-sur-Marne, l'Hôpital de Ville Evrard et le groupe hospitalier intercommunal le Raincy-Montfermeil. Grand Paris Grand Est et ses villes doivent pouvoir accueillir des étudiants et renforcer la qualité de la vie étudiante. A cette fin, différents projets de résidence étudiante sont prévus, notamment à Livry-Gargan. En matière de santé, il apparaît nécessaire de renforcer le maillage du territoire en termes d'établissements de santé sur certaines zones du territoire fortement carencées.
- L'attractivité du territoire repose également sur une offre touristique intéressante mais excentrée et peu valorisée. Ses sites naturels, son offre variée d'hébergements touristiques, le patrimoine moderne et contemporain de la Ville de Noisy-le-Grand qui suscite un intérêt croissant (les Espaces d'Abraxas, les Arènes de Picasso, le Fort de Villiers, etc.) méritent d'être reconnus et mis en avant par le SCOT. Le port de plaisance et le camping de Neuilly-sur-Marne s'inscrivent également au sein de cette offre touristique. Au regard de ces caractéristiques, le Sud du territoire répond au défi de « déconcentration » touristique, tout en étant positionnée de façon pertinente par rapport aux hubs et infrastructures de transports (aéroport de Roissy, gare de Marne la Vallée Chessy, RER A, A4) et aux centralités touristiques (à mi-chemin du centre de Paris et du parc Disneyland Paris).

> Le PADD du SCOT doit mieux mettre en valeur les atouts de tous les territoires

- Réhabilitation du bâti, lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

La qualité de vie dans la Métropole nécessite un investissement massif pour lutter contre le péril de l'habitat indigne qui revêt de multiples formes : petits immeubles d'habitat collectif anciens dégradés et peu performants sur le plan thermique, division pavillonnaire et parcellaire, copropriétés en faillite, coût des travaux de rénovation thermique pour les pavillons.

Nombres de copropriétés ou centres villes anciens ont pu, ces dernières années, faire l'objet de travaux de restructuration de grande ampleur, grâce aux programmes de rénovation de l'ANRU. Le parc HLM a pu lui aussi bénéficier de réhabilitation d'envergure. Cependant, une vigilance accrue doit être portée aux logements sociaux et copropriétés qui ne sont pas en quartier politique de la ville ou qui ne sont pas encore répertoriés parmi les ensembles fragilisés. C'est ce point de « bascule » qui doit être évité afin de ne pas, dans l'avenir, être confrontés aux situations que l'ANRU a permis de traiter. Des observatoires des copropriétés devront être instaurés afin de suivre plus finement leur évolution. Les projets de renouvellement urbain de Clichy-sous-Bois et de Neuilly-sur-Marne doivent apparaître dans le SCOT comme des pôles d'enjeux majeurs pour la Métropole, de même que les secteurs de résorption des copropriétés dégradées.

Dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, il convient de souligner l'importance d'intégrer les équipements publics, et notamment l'école, au cœur des projets, afin de répondre aux besoins des habitants au-delà de la seule rénovation du bâti. C'est dans ce sens que travaille Grand Paris Grand Est et les villes membres dans les programmes de renouvellement urbain dans lesquels ils sont engagés à Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois.

Les PRU doivent par ailleurs assurer le retour à une plus grande mixité sociale par le développement d'une offre intermédiaire et d'une offre privée en accession avec des produits adaptés (accession sociale maîtrisée). Enfin, la rénovation urbaine est l'occasion de revoir en profondeur l'appareil commercial pour améliorer sa diversité et son attractivité, en reconstituant des linéaires et rez-de-chaussée commerciaux de qualité. En matière d'intervention sur les copropriétés, la rénovation énergétique des bâtiments doit être amplifiée pour permettre la baisse des charges.

> La meilleure répartition du logement social sur l'ensemble du territoire métropolitain, notamment dans une logique de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest, doit être un axe majeur pour répondre de manière satisfaisante à la pénurie de logements sociaux sur la Métropole, tout en assurant une plus grande mixité sociale sur les communes qui concentrent aujourd'hui une bonne partie des populations précaires. Cette meilleure répartition doit concerner tous les types de logement sociaux, et en premier lieu les logements les plus sociaux, de type PLAI, dans les territoires les moins pourvus. Cette meilleure répartition doit être réalisée dès la reconstitution de l'offre, en fixant dans le SCOT qu'un taux de reconstitution qui soit réalisé en dehors du département de la Seine-Saint-Denis.

> Le même raisonnement doit être appliqué concernant la répartition de l'offre d'hébergement. Même si des communes comme Clichy-sous-Bois ou Montfermeil peuvent, selon certains modes de calcul par ailleurs contestables, apparaître en déficit d'offre d'hébergement, il convient de ne pas accentuer les difficultés de ces territoires précaires en y localisant une offre supplémentaire, mais plutôt orienter cette offre nouvelle sur des communes moins

fragiles, dans cette logique de rééquilibrage du territoire métropolitain.

Sur le sujet de la précarité énergétique, le territoire, et notamment la ville de Montfermeil, ville moteur et porteuse d'expérimentations sur ce sujet, est engagé dans cette politique de rénovation énergétique depuis de nombreuses années. Il est maintenant temps d'intensifier la réalisation de travaux de rénovation dans l'habitat individuel. Une étude a été initiée en 2017 avec la Caisse des Dépôt, la SEM Energies Post'IF et Négawatt. Les conclusions présentées le 18 juin 2018 indiquent qu'il est préférable de réaliser une rénovation globale d'un pavillon plutôt qu'une succession de travaux qui ne permettent pas d'atteindre l'étiquette environnementale et énergétique attendue.

La réussite de cette démarche implique la structuration d'une offre locale d'entreprises et artisans soutenu par 3 tiers de confiance : qualité (support et assistance à maîtrise d'ouvrage), payeur (assistance à la mise en œuvre de toutes les aides et complément bancaire) et proximité (collectivités locales).

> Ce type de démarche a vocation à être diffusée largement, de l'échelle territoriale à l'échelle métropolitaine, voire nationale.

Enfin, la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des différentes villes du territoire doit être également promue en diversifiant la typologie de l'habitat. Des projets tels que la création de résidences étudiantes et des résidences pour seniors, la construction de collectifs mixtes à l'image des différents projets portés par la ville de Livry-Gargan doivent être encouragés.

- Préserver et penser l'évolution des quartiers pavillonnaires

Le diagnostic du SCOT montre que l'habitat individuel est l'occupation du sol dominante de la Métropole (23,3%, soit 21 000 ha, 444 350 logements individuels). Grand Paris Grand Est est un des territoires avec le plus important tissu pavillonnaire, 70% des surfaces bâties sont consacrées à l'habitat et 40% des résidences principales sont des maisons individuelles, reflétant ainsi le « rêve d'habiter » d'un grand nombre de Français pour lesquels le logement idéal reste la maison individuelle.

Le SCOT Métropolitain doit penser la place du tissu urbain pavillonnaire au sein de son projet métropolitain, qui peut être une chance pour l'attractivité de l'ensemble de la Métropole.

- Comme l'ont souligné les ateliers du SCOT, repris dans le PADD du SCOT, les quartiers pavillonnaires jouent en effet un rôle environnemental important, grâce à la multitude de jardins et aux rues plantées qui y sont souvent associés. Ils sont préservés des îlots de chaleur urbains et peuvent se transformer en « oasis de fraîcheur » lors des épisodes caniculaires, contribuant à atténuer les effets du changement climatique, en particulier lorsque des outils efficaces de préservation des cœurs d'îlots végétalisés sont mis en place dans les documents d'urbanisme. Leurs jardins contribuent à lutter contre l'imperméabilisation des sols, permettent la circulation de la faune, la préservation de la biodiversité.

- Les quartiers pavillonnaires contribuent à proposer aux habitants une offre immobilière diversifiée, avec une qualité architecturale préservée et des identités historiques riches (monuments historiques ainsi que lotissements historiques qui dessinent le tissu actuel). Cette diversité d'habitat, de quartiers, contribue à l'attraction d'une métropole de rang international, permet d'attirer des talents et d'être attractif pour les familles.

La notion de « ville légère / ville intense » développée par Finn Geipel et l'agence LIN dans le cadre des travaux sur le Grand Paris en 2010 puis dans le CDT Est Seine-Saint-Denis est intéressante dans le contexte d'un territoire comme Grand Paris Grand Est, situé à l'interface entre métropole dense et ville péri-urbaine. Elle peut constituer le socle d'une urbanité respectueuse des identités locales tout en permettant le développement urbain là où son déploiement a du sens.

La « ville légère », ce sont aussi des secteurs soumis à des aléas naturels (par exemple le risque d'inondations) qui deviennent le support de perméabilisation des sols plutôt que d'urbanisation et de densification. La « nature en ville » ou « la ville dans la nature », préconisée par le SDRIF est une identité forte du territoire qu'il s'agit de préserver et sanctuariser dans le PLUi.

En contrepoint à la « ville légère » et ses déclinaisons sur le territoire de Grand Paris Grand Est, la « ville intense » offre des possibilités de développement dans les centres-villes et polarités économiques, autour des futures gares, autour des ex-routes nationales, dans les quartiers de renouvellement urbain, sur des terrains en reconversion.

La préservation des quartiers pavillonnaires existants constitue un fil conducteur des orientations urbaines des villes qui composent le Territoire, avec l'ambition de préserver la qualité urbaine, architecturale et paysagère du tissu urbain existant. Ainsi, de nombreuses communes du territoire proposent et mettent en œuvre des chartes de qualité et de développement durable qui figurent dans le programme d'actions du PMHH et dont le SCOT devrait prévoir l'application.

A Grand Paris Grand Est, l'évolution de certains quartiers pavillonnaires, qui constituent l'un des facteurs majeurs d'attractivité résidentielle, peut cependant s'avérer problématique. Ce type d'habitat est particulièrement menacé par une paupérisation qui se déplace de l'habitat collectif des quartiers ayant fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine vers les pavillons. Le patrimoine arrive à un niveau d'usure du bâti plus ancien que celui des villes nouvelles, et à une précarisation sur le plan énergétique. Les divisions de bâtis et de parcelles, lorsqu'elles ne sont pas cohérentes avec l'environnement urbain, nuisent à la qualité de l'habitat. Ces divisions, associées aux difficultés de rénovation des pavillons peuvent engendrer des processus de paupérisation, entraînant une sur-occupation des pavillons et une insalubrité des logements, conséquente bien souvent de l'activité de marchands de sommeil. Ces tendances ont aussi un coût pour les communes, tant d'un point de vue fiscal (calcul des taxes foncières et d'habitation), que programmatique (capacités d'accueil des équipements publics, carence en place de stationnement, sous calibrage de l'assainissement etc.).

De façon générale, les opérations d'aménagement isolées au sein d'un tissu pavillonnaire, lorsqu'elles ne sont pas pensées de façon globale avec l'ensemble du tissu urbain, peuvent nuire à la cohérence du quartier, à la beauté et à la qualité du tissu urbain.

Sur le sujet de la prévention de la division du tissu pavillonnaire, une expérimentation a été lancée avec l'EPF IF et les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, et Aulnay-sous-Bois (conventions d'intervention foncière signées en 2017). Le permis de louer et de diviser est actuellement expérimenté sur plusieurs villes du territoire.

Grand Paris Grand Est est ainsi engagé pour une cohérence d'ensemble des évolutions du tissu pavillonnaire.

> Le SCOT de la Métropole doit permettre de soutenir ou de ne pas empêcher les territoires

dans la mise en place d'outils efficaces pour préserver ces quartiers pavillonnaires de qualité architecturale, en les préservant notamment de la pression foncière. Il doit permettre, par exemple, que les PLUI opposent à la construction des surfaces minimales, pour éviter la division parcellaire, ou conditionnent la division pavillonnaire à la remise en état aux normes énergétiques de l'ensemble. Les objectifs de densification ne peuvent être appliqués uniformément et doivent être adaptés au secteur concerné : centralité (autour des gares en particulier), transition, ou pavillonnaire. Le SCOT doit également permettre aux PLUI de se doter d'outils de protection et de préservation des jardins privés et de la végétalisation des espaces publics en zone résidentiel pour leur rôle environnemental important, tels que des chartes de qualité urbaine favorisant le maintien des cœurs d'îlots végétalisés.

- **Préservation des centres ville, accès aux équipements et « droit à la centralité »**

La préservation de la diversité des quartiers de la Métropole nécessite de penser également la réhabilitation et la dynamisation des centres ville anciens qui jouent un rôle particulièrement important dans la structuration du territoire comme pôle communal. La valorisation de leur histoire, le renforcement de leur dynamisme commercial et des lieux de vie locale permettront de renforcer la mixité des fonctions économiques et résidentielles et valoriseront le cadre de vie de l'ensemble des quartiers à proximité, et globalement de la Métropole dans son ensemble. Grand Paris Grand Est et ses villes membres souhaitent renforcer la vitalité de ses centres-villes par le soutien aux marchés forains, l'amélioration, la rénovation ou la valorisation des espaces publics pouvant les accueillir (halles de marché, places modulables), l'augmentation des surfaces commerciales en centre-ville, étude de l'opportunité de la mise en œuvre de dispositifs de préemption de fonds de commerce.

> Les politiques publiques menées par la Métropole doivent être articulées avec l'action des EPT et doivent pouvoir bénéficier aux centres-villes historiques des villes de Grand Paris Grand Est.

L'accès à des équipements de qualité, associés aux lieux de vie locale et aux commerces font partie des services auxquels chaque habitant de la Métropole doit pouvoir accéder facilement.

- **Place de la nature**

Le milieu naturel et semi-naturel représente 15% des espaces du territoire de Grand Paris Grand Est, un atout pour la qualité de vie et l'attractivité résidentielle (une enquête de 2008 indique que 75% des Français choisissent leur lieu de vie en fonction de la proximité d'espaces de nature – source Les carnets pratiques du SDRIF). Cinq communes concentrent 75% des espaces agricoles, forestiers et naturels du territoire : Noisy-le-Grand, Coubron, Vaujours Montfermeil et Clichy-sous-Bois, tandis que d'autres communes participent largement à la préservation des espaces naturels au sein du territoire.

- En particulier, deux communes sont composées pour près de la moitié (Vaujours) ou près des trois quarts (Coubron) de leur surface d'espaces agricoles, naturels ou forestiers et sont ainsi particulièrement importantes pour la préservation de la biodiversité. Ainsi la commune de Coubron a pour ambition de devenir une "ville verte et sportive". Une Maison de l'environnement reçoit 5000 élèves du département de Seine-Saint-Denis par an. Des trails sont également organisés. La ville de Vaujours souhaite pouvoir maintenir un corridor

écologique nord-sud sur la commune.

- De nombreux autres exemples peuvent illustrer sur le territoire cette dimension environnementale. Neuilly-sur-Marne, à titre d'exemple, compte un parc municipal de 33 ha, un parc départemental de 60 ha et un espace naturel en zone inondable de 60 ha également.

Plusieurs enjeux entourent la question de la place de la nature au sein du projet métropolitain. L'accès des habitants à des espaces verts revêt des enjeux sociaux, récréatifs et culturels. Bien gérés, ces espaces verts peuvent également être des outils de préservation de la biodiversité. Enfin, la nature joue un rôle climatique important d'atténuation des effets des épisodes caniculaires et de stockage du carbone sous forme de CO₂.

- **Accès des habitants à des espaces verts**

Grand Paris Grand Est est un des territoires les plus végétalisés de la Métropole du Grand Paris. Il compte un grand nombre d'espaces verts de qualité qui contribuent à la qualité du cadre de vie de ses habitants. A certains endroits, ces espaces verts ne sont pas reliés aux espaces de vie et peuvent constituer des coupures urbaines. Le SCOT métropolitain devrait permettre l'ouverture de ces espaces sur la ville et leur valorisation, tout en préservant leur biodiversité par des espaces sanctuarisés. Le projet d'arc vert paysager (identifié dans CDT Est Seine Saint Denis), à Montfermeil, Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan, véritable artère verte, constitue un poumon vert de l'est francilien et peut être support de projets pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et pour un rayonnement métropolitain. Le projet de chemin des parcs identifié dans le CDT Paris Est entre Marne et Bois participe également à cette identité territoriale. Il peut fédérer plusieurs initiatives qui, de la réalisation physique à l'organisation d'événements, dessinent une nouvelle carte et une nouvelle identité autour de la nature, de la culture et des loisirs.

Entre porosité et protection, il peut offrir un nouveau type de relation entre la ville et la nature.

- **Renaturation de la ville, nouvelle relation entre la ville et la nature**

En complément des grands parcs et espaces verts, c'est l'augmentation de la place de la nature en ville et en particulier dans les zones denses qu'il convient de prévoir, une augmentation qualitative et quantitative du couvert végétal qui passe par le maillage de continuités douces, la renaturation d'espaces interstitiels, la végétalisation des espaces publics par des rues bordées d'arbre d'alignement ou des esplanades végétalisées, la valorisation des jardins privés et le maintien de ces cœurs d'îlots verts. Cette renaturation permettra de valoriser et connecter les trames vertes et bleues du territoire, qui en plus du cadre de vie jouent un rôle climatique important en protégeant les habitants de la chaleur. Il est nécessaire que les territoires qui souhaitent inscrire ce type de disposition dans leur PLUi ne soient pas contraints par le SCOT de la Métropole.

- **Préservation des espaces naturels**

Grand Paris Grand Est se situe à proximité des terres agricoles de Seine-et-Marne. Porte d'entrée de la Métropole, il est un territoire de jonction entre la ville dense métropolitaine et le reste de l'Île-de-France, qui se doit de penser les relations entre la ville et la nature et la place de la nature en ville. 87% des sols de la Métropole sont artificialisés, et 66 ha d'espaces agricoles, boisés et naturels ont été consommés par an entre 1990 et 2012. Le SCOT métropolitain devra prévoir les besoins de construction pour l'habitat des métropolitains tout en préservant les espaces naturels, pour préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique, et proposer des espaces verts aux habitants.

> La préservation de la nature et de la biodiversité doit occuper une place importante au

sein du SCOT Métropolitain.

> En conclusion, les stratégies foncières et urbaines globales portées par les EPT doivent être reprises au sein du SCOT de la Métropole afin de répondre aux besoins résidentiels des habitants, contenir la hausse des prix de l'immobilier et préserver les espaces naturels, espaces verts, trames vertes et bleues, ainsi que la cohérence d'ensemble des quartiers pavillonnaires, la qualité architecturale, et la préservation de la diversité des quartiers de la Métropole. Cette stratégie devra permettre d'augmenter la qualité de vie des habitants là où beaucoup d'autres Métropoles internationales ont échoué.

3. UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE

La transition écologique et la valorisation de la biodiversité sont l'un des « objectifs cadre » de l'élaboration du PLUI décidée par le Conseil de territoire en date du 3 juillet 2018. L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et ses villes souhaitent construire un territoire innovant, expérimentateur et démonstrateur dans les domaines de l'efficacité énergétique (notamment de l'habitat) et la promotion des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique.

- **Lutte et adaptation au réchauffement climatique**

- **Des transports propres pour un impact carbone 0**

La réduction des émissions de gaz à effet de serre implique, pour prendre le chemin d'une « Métropole 0 Carbone », des changements importants sur toutes les composantes de la ville, et en premier lieu les transports. Atteindre la Métropole 0 carbone nécessite de mettre en place des infrastructures de transport en commun lourdes, pour réduire l'usage de la voiture. Aujourd'hui, l'éloignement de certains quartiers des gares de transports en commun (RER A et RER E) induit des comportements de déplacements, notamment domicile / travail, favorisant la voiture. Le diagnostic du SCOT montre bien la corrélation entre l'utilisation de la voiture et la qualité de la desserte en transports en commun, les territoires les plus dépendants à la voiture étant ceux, comme Grand Paris Grand Est, qui sont les moins bien desservis en transports en commun.

Il apparaît nécessaire et indispensable de réaliser en premier lieu le réseau du Grand Paris Express tel qu'il ressort du décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 afin de répondre aux ambitions environnementales de la Métropole du Grand Paris. Il convient également de poursuivre les projets de création de TCSP sur les Ex-nationales, RN3 et RN34.

Le développement de la micro-mobilités et des mobilités douces et vertes maillées doit être développé en articulation avec les gares, pour assurer une desserte fine, en s'appuyant sur un réseau cyclable densifié. Le territoire de Grand Paris Grand Est dispose d'un fort potentiel de rabattement vers les gares à vélo malgré le faible nombre de pistes cyclables.

La conception et la réalisation d'un réseau de pistes cyclables hiérarchisées dans ses gabarits et ses capacités (desserte locale, liaisons interquartiers, liaisons intercommunales) est indispensable à la promotion des déplacements en vélo. La part modale des déplacements pour une ville comme Amsterdam est supérieure à 30%. Pour Paris Intra-muros, la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail plafonne à 5% et descend à 2% pour la Métropole. Le réseau cyclable de Grand Paris Grand Est est constitué de pistes et bandes cyclables discontinues ne permettant pas le déplacement des habitants en toute sécurité. Grand Paris Grand Est et ses villes membres souhaitent développer le réseau cyclable du

territoire, en lien avec les travaux en cours pour développer les services de vélos électriques en libre service et les bornes de recharge. Grand Paris Grand Est soutiendra auprès des différents maîtres d'ouvrage la complétude du réseau et la résorption des points de rupture pour permettre une véritable circulation cyclable sécurisée et facilitée au sein du territoire. La densification du réseau cyclable pourrait également se développer en priorisant les axes faisant l'objet de restructuration (ex-RN 34 notamment). Le territoire promouvra l'interconnexion du réseau cyclable au sein du territoire, et avec les territoires frontaliers. La marchabilité de la Métropole devrait également être améliorée afin de développer la pratique de la marche dans les déplacements quotidiens des habitants et usagers.

Afin d'améliorer l'accessibilité aux équipements publics et de les relier entre eux, un travail doit être mené en matière de cheminements pour les modes doux. Cela concerne aussi bien les déplacements quotidiens (entre les équipements scolaires, sportifs, culturels, administratifs) que les déplacements ponctuels de promenade et de loisirs (à destination des espaces naturels) et les déplacements vers les gares. A long terme, une réflexion sur l'implantation de lignes téléphériques et des liaisons fluviales notamment sur la Marne et le canal de l'Ourcq pourront être menées.

> La réalisation du tracé du Grand Paris Express doit être pris en compte par le SCOT Métropolitain pour la réalisation de l'objectif d'une Métropole 0 Carbone

- **Le recours massif aux matériaux biosourcés et circuits courts d'approvisionnement : énergies renouvelables, alimentation, biens et matières premières**

L'un des enjeux majeurs en terme de transition écologique réside dans la réduction à la fois de la dépendance externe en approvisionnement énergétique et dans la limitation des rejets de gaz à effet de serre. Le Territoire Grand Paris Grand Est présente aujourd'hui deux réseaux de chaleur de géothermie profonde mis en service en 2015 à Rosny-sous-Bois (10 000 équivalents logements) et Neuilly-sur-Marne (11000 équivalent logements). A Neuilly-sur-Marne, ce réseau dessert déjà le quartier des Fauvettes et une partie du centre-ville. L'ensemble des opérations du quartier de Maison Blanche (qui a obtenu le label Eco Quartier décerné par le Ministère), en cours de construction, ainsi que le quartier futur de Ville Evrard, seront raccordés à ce réseau. Une chaufferie de géothermie profonde a été implantée sur le site en amont des travaux de construction des immeubles de logement. L'exploitation du Dogger (nappe d'eau souterraine de 60 à 80°) dans le sous-sol métropolitain est encouragée en particulier par le PCAEM (action EN2). Le déploiement de la géothermie pourrait devenir une priorité métropolitaine et l'articulation avec le SCOT et les PLUI à venir restent à construire, tout en contenant son prix, afin de le rendre accessible à l'ensemble des habitants du territoire.

Concernant l'énergie solaire, certaines villes du territoire, comme Neuilly-sur-Marne possèdent un potentiel exploitable. L'habitat pavillonnaire, notamment, est propice au développement de ce type d'énergie. Le solaire pourrait être valorisé pour le chauffage de l'eau chaude via des panneaux solaires thermiques et/ou pour la production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques.

En matière d'approvisionnement alimentaire, l'agriculture urbaine, la permaculture, les cultures miélifères, les circuits courts entre producteur et consommateur doivent également être encouragées à toutes les échelles, jardins familiaux, jardins partagés, ferme agricole urbaine, y compris dans les zones les plus denses de la Métropole. Ces initiatives agissent

à la fois en faveur de la préservation de la biodiversité, et en faveur de la création de lien social au sein des territoires de la Métropole du Grand Paris.

Le territoire Grand Paris Grand Est est par ailleurs engagé dans la production d'un urbain décarboné, Les projets d'écoles (Groupe scolaire des Boutours) et de centre de loisirs à Rosny-sous-Bois ont été réalisés avec un recours massif aux matériaux bio-sourcés produits localement (paille, terre crue, bois). Le projet d'éco-quartier de l'Île de la Marne (500 logements) à Noisy-Le grand sera entièrement réalisé en bois. L'utilisation de matériaux bio-sourcés, produits localement, dans la construction doit être également fortement encouragée.

- **Réduire les effets d'îlots de chaleur**

Les zones urbanisées denses présentent des effets d'îlot de chaleur qui peuvent aller pour la métropole jusqu'à 7°C de différence entre Paris et la petite couronne. Trois leviers sont cependant possibles :

- La promotion d'albédo pour les matériaux de surface (matériaux de couleur claire) renvoyant l'énergie solaire incidente.
- La végétalisation massive (arbres, espaces verts sur voirie...) des espaces publics et privés en particulier en zone dense pour favoriser l'ombrage et l'évapotranspiration. Un ratio minimum de végétalisation par m² d'espaces publics à créer ou existants pourrait être proposé. Le pourcentage d'espaces de pleine terre pourrait aussi disposer d'un plancher minimum relativement élevé (30%) pour l'ensemble de la Métropole. Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, une attention toute particulière doit être apportée à l'« écologie à la parcelle ». Chaque parcelle des plans-guides d'aménagement doit pouvoir traiter correctement la présence du végétal, notamment par une proportion suffisante de surface de pleine terre, et prévoir des systèmes de rétention d'eaux qui corrigent les effets de l'imperméabilisation des sols. La configuration des constructions doit par ailleurs favoriser des bâtiments basse consommation, notamment par une bonne orientation au regard de l'ensoleillement.
- La promotion de l'eau dans la ville avec notamment la gestion à la source des eaux pluviales, permet de restaurer la présence de l'eau en milieu urbain, et de lutter contre les effets d'îlots de chaleur.

Création et mise en réseau de lieux de ressourcement (zones calmes et préservées du bruit, de la pollution, de la chaleur)

- La protection et la valorisation de la Biodiversité

Les grands projets d'aménagements métropolitains ont souvent des impacts négatifs sur l'environnement, la baisse des espaces verts au moment où la prise de conscience environnementale augmente. La protection de la nature et la biodiversité devient donc un enjeu majeur de la construction métropolitaine.

La vallée de la Marne est identifiée dans le SRCE comme corridor principal pour la biodiversité à l'échelle de la région. Ce document souligne également l'importance des espaces ouverts tels que le parc départemental de la Haute Île et celui le parc du croissant vert. Les zones humides et les mares notamment ont une forte plus-value en matière de biodiversité. La protection et la valorisation de la biodiversité dans les territoires urbanisés passe par la mise en valeur d'un ensemble d'espaces paysagers reliés par des corridors écologiques formant système. Pour Grand Paris Grand Est, ces espaces sont particulièrement importants

(Forêt de Bondy, Bois Saint Martin, Butte d'Avron, vallée de la Marne). Le développement urbain ne doit pas conduire à la réduction de ces espaces naturels, la dynamique doit être inverse et aller avers une renaturation des espaces construits.

Cette préoccupation est constante dans la conduite des projets d'aménagement du territoire, comme c'est le cas pour quartier de Maison Blanche qui prévoit l'aménagement de trames vertes et bleues pour instaurer des liaisons faunistiques et floristiques entre les grandes entités paysagères : le long du ru Saint-Baudile dans le parc du Croissant vert à l'ouest ; le long du ru des Pissotes à l'est. Les continuités transversales nord / sud connecteront les parcs du Croissant vert et de la Haute Île, celles axées est-ouest relieront l'ensemble des espaces verts du site. Les mesures les plus protectrices au sein des PLUi que les EPT souhaiteront adopter doivent pouvoir être prévues dans le SCOT de la Métropole.

Le Territoire aménage le Parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois dans une perspective écologique et naturaliste. Sur la première phase de 9 ha (ouverture au public prévue fin 2020), 4 seront entièrement fermés au public en partie centrale et dédiée à la biodiversité, la préservation des milieux et à l'écopastoralisme.

> Le Territoire propose que le SCOT Métropolitain retienne, au sein des espaces naturels ouverts au public, un principe de fermeture au public d'un pourcentage de ces espaces qui seraient réservés à la biodiversité. Ces sanctuaires écologiques seraient de véritables refuges indispensables au maintien de la biodiversité dans la métropole. Cette mesure doit être associée à la mise en accessibilité raisonnée et maîtrisée des zones de nature en-dehors de ces sanctuaires, selon la graduation des accès au public aux espaces verts, accessibles, en accès maîtrisé, afin de promouvoir et sensibiliser à l'importance de cette biodiversité sans la perturber et créer des zones de respirations pour les métropolitains.

- Risques et nuisances

- **La qualité de l'air et les enjeux de santé publique**

Les habitants de la Métropole du Grand Paris sont régulièrement exposés à des concentrations de polluants (particules fines et dioxyde d'azote) liés en particulier à la circulation motorisée et au chauffage résidentiel. Le territoire de Grand Paris Grand Est est parcouru par deux autoroutes A86 (Rosny-sous-Bois) et A4 (Noisy-Le Grand) et des ex-nationales à fort trafic (RN3, RN34, RN 302, RN 370). La préservation de la santé via des actions en faveur de la qualité de l'air seront un des enjeux du Plan climat air énergie territorial de Grand Paris Grand Est, dans le cadre du plan climat air énergie de la Métropole.

- **Le risque inondation**

Le risque d'inondation par débordement ou crue de la Seine ou de la Marne doit être anticipé et une réponse globale doit être apportée. 10 000 hectares sont classés en zone inondable dans la Métropole, dont 500 hectares sur le territoire de Grand Paris Grand Est, et concernent plus de 5 000 logements, 12 000 personnes et 6 000 emplois. Le Territoire est particulièrement concerné par les risques de débordement de la Marne pour les communes de Noisy-Le-Grand et Gournay-sur-Marne (dont le territoire communal est inondable à 80%). En effet, lors de la crue de février 2018, 50% de la ville de Gournay-sur-Marne a subi les conséquences de ces débordements, 700 logements ont été touchés et 171 personnes ont dû être évacuées. La gestion à la source des eaux pluviales et la limitation de l'imperméabilisation des sols sont des outils tout aussi importants que l'identification et la gestion de secteurs servant à l'expansion des crues comme

- **Présence d'anciennes carrières**

La prise en compte des spécificités naturelles du territoire a pour but de préserver les habitants qui vivent en zones inondables ou en présence d'anciennes carrières. Sur ces secteurs, il semble difficile d'aborder sereinement la question des constructions sans soumettre la population qui y habitera à certains risques.

> Il est proposé que le SCOT de la Métropole, au même titre que le PMHH prennent en compte les spécificités et les contraintes majeures naturelles des communes, aléa climatique et risque d'inondation en particulier, dans la fixation des objectifs de construction.

- **La gestion et la qualité de l'eau**

L'amélioration de la qualité de l'eau est un des objectifs majeurs du SAGE Marne Confluence, dans lequel Grand Paris Grand Est est engagé, en vue d'atteindre notamment une qualité des eaux de la Marne permettant la baignade en 2022. Dans ce cadre, il est prévu un plan d'actions comprenant des campagnes de mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement et la suppression des rejets polluants.

Les règlements d'assainissement, comme celui de Grand Paris Grand Est, approuvé en février 2018, rend obligatoire la gestion à la source des eaux pluviales permettant la diminution des rejets au réseau et, in fine, la réduction du risque de débordement des réseaux et des déversements en milieu naturel. Cette obligation doit désormais être appliquée à tous les projets d'aménagement. Ainsi, la ZAC Clos Saint-Vincent à Noisy-le-Grand, et la ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne prévoient des dispositifs exemplaires de gestion des eaux pluviales à la source.

- **Une Métropole et des Territoires Zéro déchets**

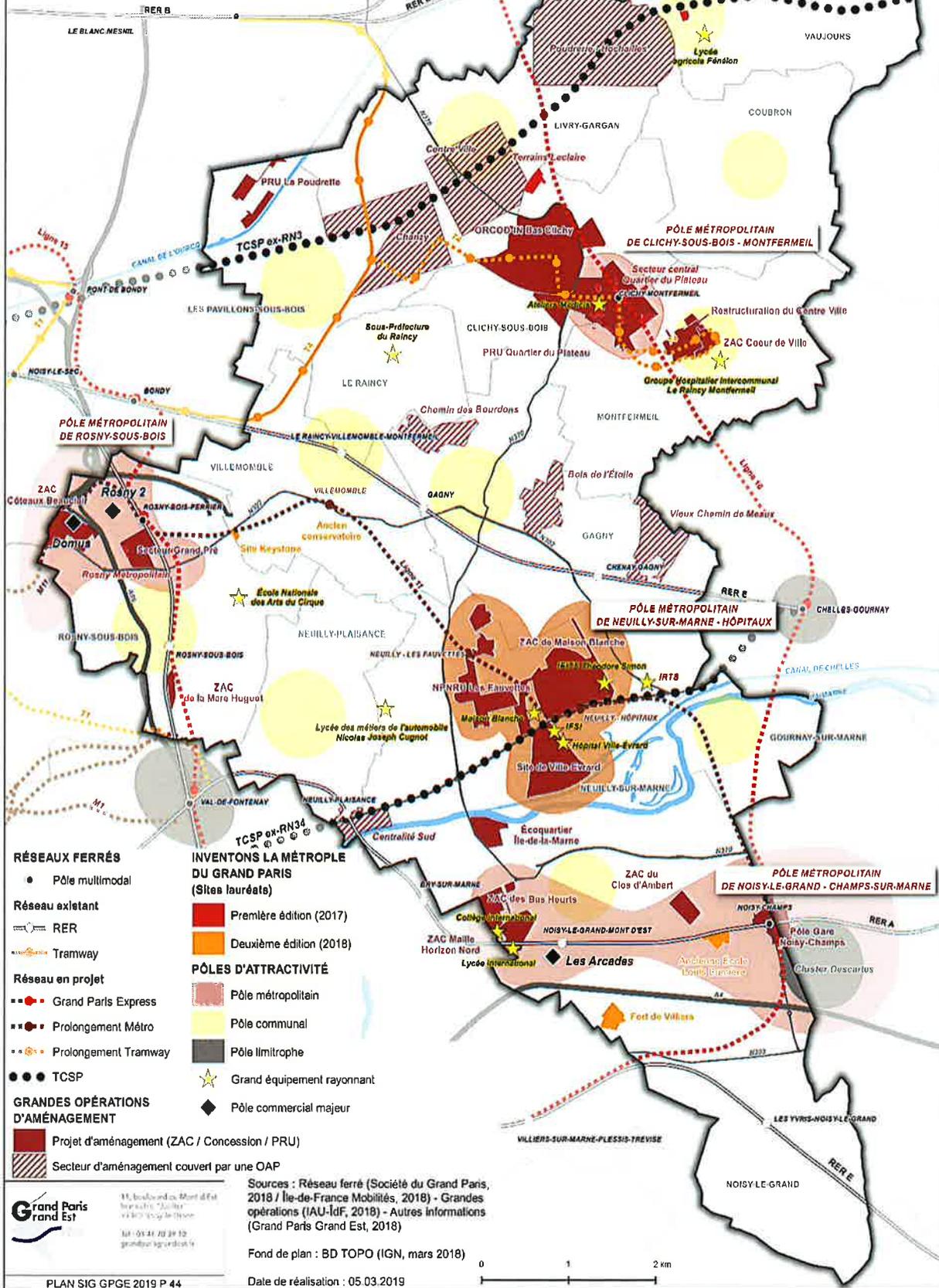
Le Métropole zéro déchets, zéro gaspillage est un idéal à atteindre et impliquant l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des Territoires et les agences et syndicats mixtes, acteurs majeurs de la gestion des déchets. Cela passe notamment par :

- la valorisation matière et énergie des déchets via une hausse des performances ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la promotion de l'éco-conception
- l'écologie territoriale.

Une stratégie doit être développée à l'échelle métropolitaine et au sein des territoires afin de promouvoir les synergies entre les structures consommatrices et productrices de ressources et de déchets (entreprises, associations, collectivités, etc.) Grand Paris Grand Est s'est engagé dans cette dynamique, aux côtés du SYCTOM et du SIETREM, pour promouvoir l'économie industrielle et territoriale, stimuler les échanges de ressources (énergie, matières, co-produits) entre entreprises, encourager le tri par la sensibilisation et la distribution de composteurs auprès de ses habitants et l'orientation des déchets verts vers des plateformes de compostage. Les deux axes prioritaires de développement que le SCOT pourrait reprendre concernent la promotion du réemploi et de la réutilisation ainsi que la collecte et la valorisation des bio-déchets (alimentaire).

GRAND PARIS GRAND EST

Armature urbaine et projets de développement



RÉSEAUX FERRÉS

- Pôle multimodal
- Réseau existant
- RER
- Tramway
- Réseau en projet
- Grand Paris Express
- Prolongement Métro
- Prolongement Tramway
- TCSP

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (Sites lauréats)

- Première édition (2017)
- Deuxième édition (2018)

PÔLES D'ATTRACTIVITÉ

- Pôle métropolitain
- Pôle communal
- Pôle limitrophe
- ★ Grand équipement rayonnant
- ◆ Pôle commercial majeur

GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

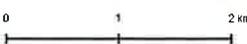
- Projet d'aménagement (ZAC / Concession / PRU)
- Secteur d'aménagement couvert par une OAP

Grand Paris Grand Est
 11, boulevard de Mont d'Est
 93100 Noisy-le-Grand
 Tél : 01 41 70 39 10
 grandparisgrandest.fr

Sources : Réseau ferré (Société du Grand Paris, 2018 / Île-de-France Mobilités, 2018) - Grandes opérations (IAU-IdF, 2018) - Autres informations (Grand Paris Grand Est, 2018)

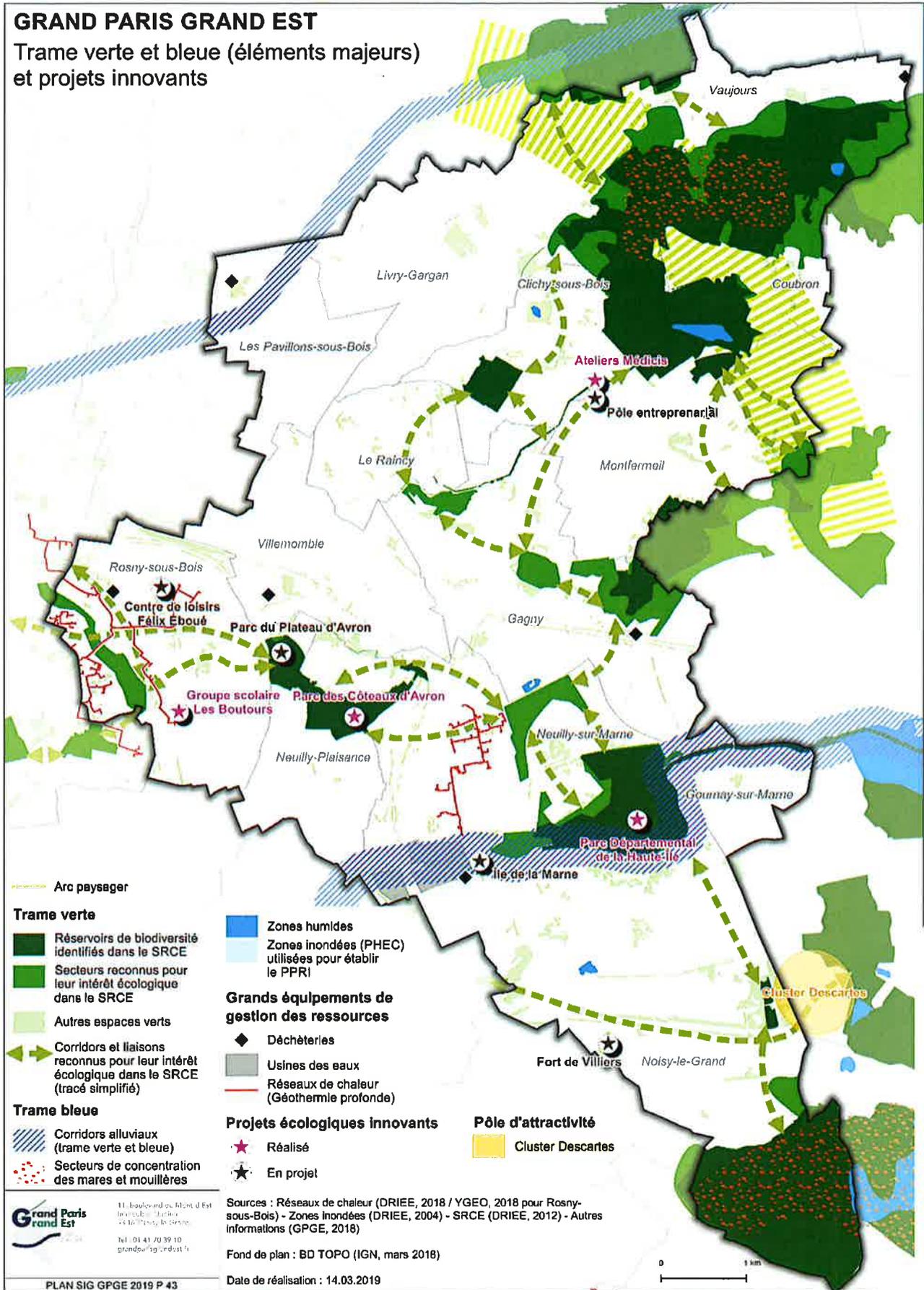
Fond de plan : BD TOPO (IGN, mars 2018)

Date de réalisation : 05.03.2019

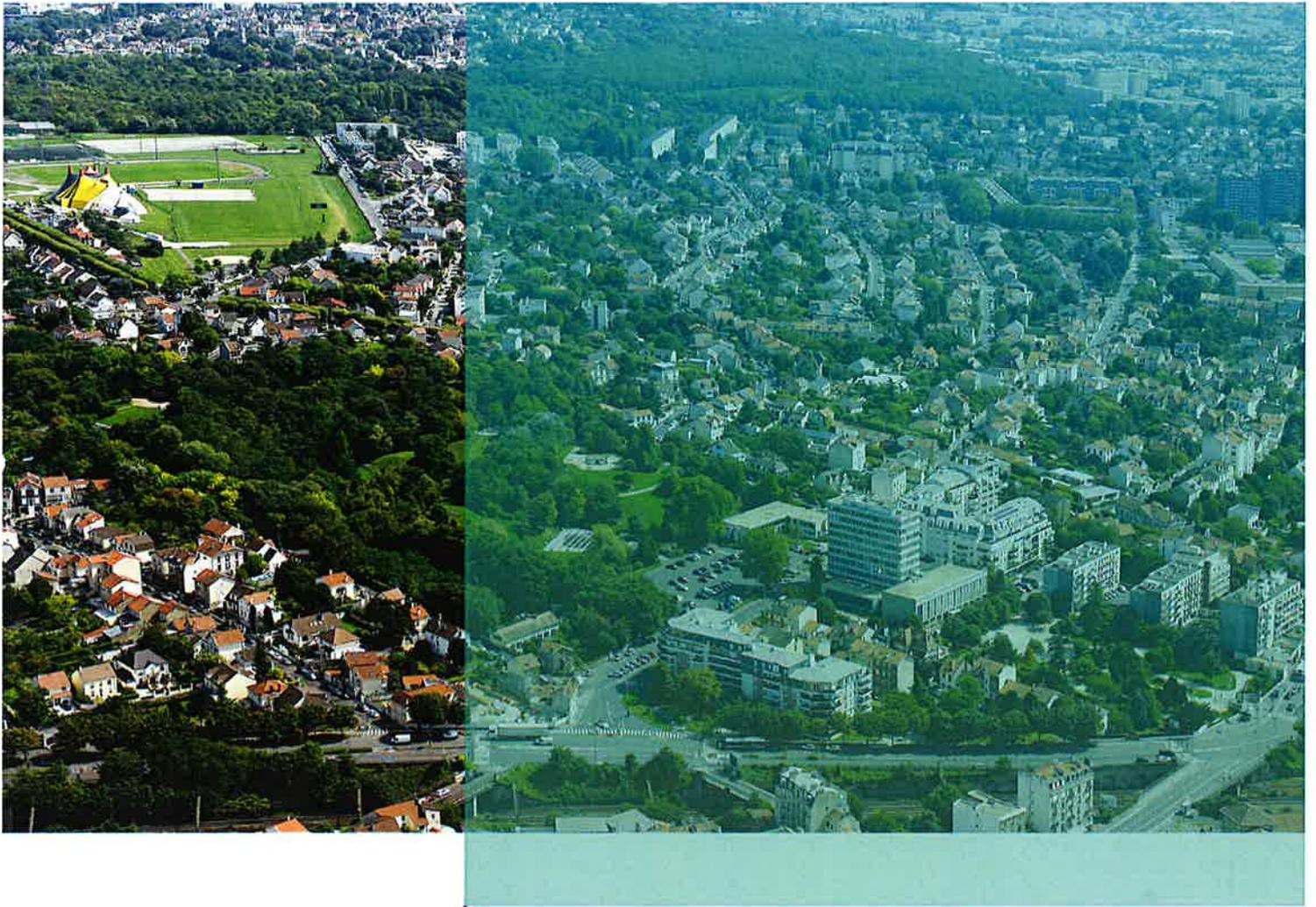


GRAND PARIS GRAND EST

Trame verte et bleue (éléments majeurs)
et projets innovants



Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93100 St-Denis, La Seine
Tél. 01 41 70 39 10
grandparis-grandest.fr



Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93 160 Noisy-le-Grand
01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

